

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 769f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60 - Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Création prochaine d'un nouvel organe indépendant concernant la traite des êtres humains en Europe

Strasbourg, 09.11.2007 – Un groupe de 10 à 15 experts indépendants constituera en 2008 le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), organe spécialisé qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ([STCE n° 197](#)) dans les pays qui l'ont ratifiée.

Les membres du groupe siégeront à titre individuel et seront élus pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois, en tenant compte de l'équilibre entre les femmes et les hommes et de l'équilibre géographique. Ils seront choisis parmi des experts de haute autorité morale dans le domaine des droits de l'homme, de l'assistance et de la protection des victimes et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Lors d'une conférence qui s'est tenue à Strasbourg les 8 et 9 novembre, les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ont examiné le mandat du GRETA, les critères de sélection de ses membres et ses méthodes de travail. Les experts du Conseil de l'Europe ont échangé leurs points de vue avec les représentants des Etats, de l'OSCE, de la Commission européenne, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des organisations Anti Slavery International, Amnesty International et La Strada International.

Les participants à cette conférence se sont aussi intéressés au modèle proposé par d'autres organes de suivi du Conseil de l'Europe, tels que la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT).

La Convention entrera en vigueur le 1^{er} février 2008. A ce jour, les pays qui l'ont ratifiée et qui feront l'objet du suivi du GRETA sont l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, la Géorgie, la Moldova, la Roumanie et la Slovaquie.

Lors de cette conférence, Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, a encouragé les Etats et l'Union européenne à ratifier la Convention, ajoutant qu'« un suivi adéquat est indispensable pour garantir l'efficacité, la crédibilité et l'impact des instruments juridiques. La procédure d'élection des futurs membres du GRETA doit garantir leur compétence, leur indépendance et leur impartialité ».

Le nouvel organe sera créé dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la Convention. Ses évaluations s'inscriront dans le cadre de cycles, à l'image de celles du Comité consultatif sur les minorités, de l'ECRI et du CPT. Le GRETA définira ses méthodes d'évaluation spécifiques : il pourra par exemple adresser des questionnaires aux autorités nationales ou collecter des informations auprès de la société civile. Il pourra aussi organiser des visites dans les pays afin d'élaborer ses rapports sur la mise en œuvre de la Convention et présenter des propositions sur la manière dont les Etats devraient traiter les problèmes constatés.

Contacts Presse : Division de la presse du Conseil de l'Europe

Jaime Rodríguez, : tél. + 33 (0)3 90 21 47 04 ; jaime.rodriquez@coe.int

Karin Bock-Haggmark, tél. + 33 (0)3 90 21 54 02 ; karin.bock-haggmark@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.